



REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER

Séance publique du 6 mars 2026

Date d'annonce publique et de convocation : 26 février 2026

Présents: M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines
Mme Léa MAI, M. Laurent KASEL, Mme Josée ETRINGER-SEIL, conseillers
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absents et excusés : M. Ady GOEBEL, M. Nico LEMMER, Mme Joëlle WEIS, conseillers

No.: 01/2026-18b

Approbation d'une convention - Maître d'ouvrage Monsieur Guy Aloyse ETRINGER

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la convention signée le 4 mars 2026 entre la Commune de Biwer et Monsieur Guy Aloyse ETRINGER ;

Considérant que la présente convention porte sur la parcelle de terrain inscrite au cadastre comme suit :

Commune de Biwer, section D de Wecker, numéro cadastral 49/1980, lieudit « Haaptstrooss », place (occupée),
d'une contenance de 21a et 30ca ;

Considérant que la présente convention a pour objet de régulariser la situation du domaine public (lampadaires
et trottoirs) ;

Entendu les explications du bourgmestre ;

Considérant qu'en raison de son intérêt direct dans le présent dossier, la conseillère Josée ETRINGER-SEIL, ne
participe pas à la présente délibération, conformément à l'article 20 de la loi communale modifiée du 13 décembre
1988 ;

Après délibération

DECIDE UNANIMEMENT

d'approuver la convention signée le 4 mars 2026 entre la Commune de Biwer part et Monsieur Guy Aloyse
ETRINGER portant sur la parcelle inscrite au cadastre comme suit : Commune de Biwer, section D de Wecker,
numéro cadastral 49/1980, lieudit « Haaptstrooss », place (occupée), d'une contenance de 21a et 30ca.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,
Biwer, le 10 mars 2026

Marc LENTZ
Bourgmestre

Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal